



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**

## **Histoire et fonction de la propriété du capital au sein de l'Europe impériale entre 1848 et 1875**



Source : Lahondère, V., *Manchester et la Révolution industrielle au milieu du XIXe siècle*, <https://lycee.clionautes.org/manchester-et-la-revolution-industrielle-au-milieu-du-xixe-siecle.html>.

Mémoire rédigé sous la direction du Professeur Alexis Keller

Date de remise du travail : 23 août 2019

Alain Blättler

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
I. Évolution du concept général de propriété entre l'épopée romaine et 1875 .....	5
II. La gestion économique, politique et sociale du capital .....	10
III. La gestion juridique du capital : l'émergence des sociétés de capitaux indépendantes .....	29
Conclusion.....	33
BIBLIOGRAPHIE .....	35
WEBOGRAPHIE.....	39
TABLE DES MATIÈRES .....	40

## Introduction

Au cours des années 1860, un mot nouveau commence à s'utiliser couramment dans le langage économique et politique mondial : le mot « capitalisme »<sup>1</sup>. La période qui coïncide avec le début de son existence est souvent considérée, à tort, comme révolutionnaire, alors qu'elle constitue en fait un aboutissement. Le temps des véritables bouleversements se situe en effet entre 1789 et 1848 ; une époque caractérisée par une double révolution : celle de la transformation industrielle initiée par l'Angleterre et celle du renouveau politique dont la France représente le cadre en Europe. Le Printemps des peuples marque la fin de cette symétrie, car dès cet instant, la métamorphose politique bat en retraite tandis que l'évolution technologique s'accélère. La révolution industrielle « absorbe » la révolution politique, pour laisser place à un modèle de société mû par une foi dans la raison, la science, le progrès et le libéralisme économique, au détriment d'une révolution sociale qui, pour certains, devait replacer l'humain au centre des préoccupations. L'ère du capital (1848-1875), en référence à l'ouvrage de l'historien marxiste Eric John Hobsbawm et qui rappelle *Le Capital* (1867) de Karl Marx, représente ainsi le triomphe global du capitalisme sur la société. Elle s'achève par la limite quelque peu arbitraire de l'année 1875, qui correspond approximativement à l'avènement de la Seconde révolution industrielle (1870-1945) et de la Grande déflation (1873-1896)<sup>2</sup>.

Après avoir défini le cadre temporel de ce travail, il convient désormais de s'attarder quelque peu sur son cadre spatial. Le terme « Europe impériale », malgré ce qu'il pourrait induire, ne constitue pas une extension du champ d'analyse aux colonies des empires européens de l'époque. Il ne désigne en fait que les territoires du Vieux-Continent réunis sous la bannière d'un autre concept : celui d'État-nation. Une juxtaposition entre le gouvernement (l'État) et le sentiment identitaire d'une communauté identifiable géographiquement (la nation). L'ambivalence entre État et empire peut s'avérer problématique, en particulier lorsqu'ils sont anachroniquement considérés comme des « pays » tels que la France,

---

<sup>1</sup> Dubois, J., *Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872 : à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*, (Paris : Librairie Larousse, 1962), p. 112.

<sup>2</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *L'ère du capital : [1848-1875]*, (Paris : Fayard, 1978), pp. 15-16.

l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Des entités territoriales qui, pour certaines, subissent par ailleurs à cette époque des bouleversements institutionnels et passent d'une république ou d'une confédération, à un empire. Parallèlement à cette unité nationale, l'orientation démocratique des institutions de ces régimes les caractérise également, contrairement au règne des Habsbourg, qui s'apparente durant cette période à une forme d'empire multiculturel autoritaire.

Il subsiste encore deux éléments à éclaircir : ceux de « capital » et de « propriété ». Des notions sujettes à d'interminables débats et interprétations et qui continuent à faire couler beaucoup d'encre. Raison pour laquelle il leur sera consacré les deux premiers chapitres de ce travail. Par la suite, il sera brièvement traité de l'aspect formel de la gestion du capital, avec l'apparition dans les années 1850-1870 des sociétés de capitaux indépendantes. L'illustration de ce propos s'effectuera par la confrontation des thèses d'auteurs appartenant à différents courants politiques et diverses époques, impliquant une analyse historique, politique, économique et juridique comparative du sujet. Au travers de cette démarche, l'argumentation s'efforcera de contenir une approche pragmatique quant à la question de savoir qui détient la propriété sur le capital, de quoi se compose ce dernier et de quelle manière est-il géré.

## I. Évolution du concept général de propriété entre l'épopée romaine et 1875

Pour comprendre comment le concept de propriété existe tel que nous le connaissons aujourd'hui et comment il s'est constitué en fondement incontournable du capitalisme moderne, il convient de s'attarder quelque peu sur la notion de « propriété privée » et sur son évolution à travers les âges. Il ne sera pas mentionné ici la notion de propriété publique, car elle ne paraît pas pertinente pour comprendre l'émergence du type de capitalisme dont il sera traité. L'État, en tant qu'acteur économique privé, sera tout de même pris en compte dans cet exposé, à l'image d'une imposante entreprise tentant d'étendre ses activités et d'accumuler du capital. Par ailleurs, il sera régulièrement fait référence à la propriété foncière au cours de ce premier chapitre. En effet cet aspect de la propriété est souvent utilisé comme exemple par les intellectuels pour illustrer de manière concrète un phénomène plus global et surtout, il permet d'unir l'objet principal de la propriété et une forme primaire du capital autour d'un même concept : la terre.

Depuis l'Antiquité, le droit de propriété constitue un élément central des théories sociales que chaque société produit sur elle-même et sur ses institutions juridiques. Ainsi en droit romain, la propriété y était conçue comme le droit absolu qu'a une personne individuelle de disposer d'une chose (*abusus*). Un pouvoir fort était alors dévolu à tout individu capable d'acquérir un bien ou un terrain et des actions judiciaires lui étaient mêmes reconnues, telles la *rei vindicatio* (action en revendication), l'*actio furti* (action fondée sur un vol), la *condictio furtiva* ou encore l'*actio legis Aquiliae* (action en dommage)<sup>3</sup>. À partir de l'époque féodale, cette notion d'une institution juridique unitaire et étendue disparut. La propriété fut alors conçue comme un faisceau de droits, hiérarchisés entre eux et détenus par plusieurs personnes impliquées dans différentes relations juridiques. La propriété était grevée de servitudes et n'avait pas le statut de propriété individuelle, conférant un droit d'user et d'abuser. En ce qui concerne la terre, celle-ci n'était pas transférable et se transmettait par

---

<sup>3</sup> Dieter G., Cantagrel L., "Introduction. Histoire et fonctions de la propriété", *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, (2014), tome 1, p. 6.

des coutumes et des lois, que le propriétaire ne pouvait enfreindre<sup>4</sup>. Les divers obstacles à l'utilisation et à l'aliénation, en particulier la division permanente des droits de propriété et les obligations fiscales perpétuelles de nature diverse, semblent avoir créé un mouvement de transfert sur une base volontaire et contractuelle<sup>5</sup>. Il fallut attendre la Renaissance et le droit rationnel de John Locke et Thomas Hobbes notamment, pour que les concepts romains ressurgissent et que le droit de propriété privée se matérialise alors en un titre juridique individuel. À partir du siècle des Lumières, la théorie libérale du droit naturel moderne et séculier fit son apparition et des penseurs tels que Kant, développa le concept de propriété individuelle en l'orientant vers une relation d'interdépendance entre propriété et liberté de l'individu. Cependant d'autres penseurs de la même époque relevèrent une certaine forme d'absurdité dans le propriétaire, comme Jean-Jacques Rousseau qui écrivit une phrase célèbre dans la seconde partie de son *Discours sur les origines de l'inégalité* à propos de la propriété foncière : « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire, ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. ». Une critique qui n'empêcha pas la propriété privée de devenir, dès la fin du XVIIIe siècle, une condition essentielle de l'épanouissement de la personnalité humaine selon Hegel, justifiée par un objectif de garantie de la liberté individuelle<sup>6</sup>. Ces concepts libéraux furent ensuite intégrés dans les grandes codifications juridiques européennes et étasuniennes de la fin du siècle, à l'instar de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 en France, ou du *Bill of Rights* de 1791 aux États-Unis. Par la suite, absolument tous les nouveaux régimes du Vieux-Continent issus des révolutions de 1848 inscrivirent le droit de propriété privé dans leur constitution<sup>7</sup>.

La concentration fulgurante des richesses qui eut lieu au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle dans l'Europe des empires, ne peut s'expliquer que par le passage (ou le retour) d'une société régie par le concept de propriété « relative », à celui de propriété « absolue ». Les constitutions européennes révolutionnaires de 1848, qui entérinent les principes libéraux encore abstraits de La Grande Révolution, érigent la propriété privée comme le fondement

---

<sup>4</sup> Lafargue, P., "La propriété : origine et évolution", *Marxists Internet Archive*, <https://www.marxists.org/francais/lafargue/works/1890/propriete/4.htm>, (consulté en ligne le 22 juillet 2019).

<sup>5</sup> Schwab D., "Eigentum", *Geschichtliche Grundbegriffe*, (1975), tome 2, p. 119.

<sup>6</sup> Dieter G., Cantagrel L., op. cit., p. 6.

<sup>7</sup> Troper M., *Terminer la Révolution. La Constitution de 1795*, (Paris : Fayard, 2006), p. 709.

institutionnel de ces nouvelles sociétés libérales. Le droit de propriété privée devient ainsi individuel et exclusif, contrairement à ce qui prévalait durant l'ère féodale. Le préambule de la Constitution française du 4 novembre 1848 promettait ainsi à tout citoyen « [...] le travail, la propriété, l'ordre public [...] ». Tandis qu'en Allemagne, la « Constitution de Francfort » (*Verfassung des Deutschen Reiches*), qui par ailleurs ne sera jamais appliquée en raison de l'hostilité du roi Frédéric-Guillaume de Prusse à son égard notamment, fut adoptée le 27 mars 1849. Le catalogue de droits qui y est présenté comporte 14 articles assurant les libertés politiques et personnelles, avec une place prépondérante accordée à la propriété privée<sup>8</sup>. En Angleterre, le concept de propriété privée avait vu le jour en 1773 de par l'*Inclosure Act* et restait solidement ancré dans le dispositif législatif anglais, qui ne semble pas avoir été directement affecté par la vague révolutionnaire qui faisait rage sur le Vieux-Continent<sup>9</sup>.

À partir du Printemps des peuples, la propriété privée acquiert donc au sein des empires européens un statut de droit fondamental, qui garantit la liberté personnelle de disposer librement de son bien et influe de manière considérable sur l'orientation et la légitimation des nouveaux ordres juridiques de l'Europe impériale. Pour les élites économiques empreintes de la Révolution de 1789, il s'agissait de promouvoir l'évolution législative du droit de propriété comme une liberté générale accordée à toute personne, afin d'assurer la pérennisation des principes de reconnaissance extérieure et de garantie du statut de propriétaire sur une chose ou un terrain. Par conséquent, suite au Printemps des peuples, chaque groupe révolutionnaire se revendiquant d'idéologie libérale fut ainsi contraint d'inclure dans son programme politique de promotion de la liberté individuelle — la protection de la propriété économique —<sup>10</sup>.

Différents penseurs voyaient déjà d'un mauvais œil cette institutionnalisation de la propriété privée avant les révolutions de 1848 et la critiquaient de manière virulente, en n'hésitant pas à dénoncer les dérives d'une telle soif d'appropriation des richesses par l'élite capitaliste. Une perversité dénoncée notamment par Pierre-Joseph Proudhon, qui déclara

---

<sup>8</sup> Siemann, W., *Die deutsche Revolution von 1848/49*, (Francfort-sur-le-main : Suhrkamp, 1985), p. 204.

<sup>9</sup> Chambers, J., "Enclosure and labour supply in the industrial revolution." *Economic History Review*, (1953), p. 328.

<sup>10</sup> Munzer S., *A Theory of Property*, (Cambridge: Cambridge University Press, 1990), p. 301.

dans son premier mémoire de La Propriété : « Eh bien ! n'est-il pas vrai [...] que si la liberté de l'homme est sainte, elle est sainte au même titre dans tous les individus ; que si elle a besoin d'une propriété pour agir au-dehors, c'est-à-dire pour vivre, cette appropriation d'une matière est d'une égale nécessité pour tous ? Et de tout cela ne doit pas conclure que toutes les fois qu'il naît une personne douée de liberté, il faut que les autres se serrent ? »<sup>11</sup>. Proudhon et ses contemporains dénoncent l'usurpation par les élites de la terre et de ses ressources, fournies par la nature et censées appartenir à tout individu sans exception. De manière générale, ils critiquent également la supercherie produite par cette vague et sacro-sainte idée que la propriété est un — droit universel —, alors qu'en fait le prolétariat n'y a absolument pas accès. Cette inégalité, entre les individus composant une société industrielle bâtie sur le concept de propriété, constitue le fondement de la lutte des classes selon la gauche anarchiste, qui réprime toute forme de propriété, même publique. Contrairement au point de vue marxiste, qui admet une « dictature du prolétariat » provisoire et cautionne une forme de propriété publique, dans le but de permettre la collectivisation et la redistribution équitable des ressources par l'État. Un projet politique qui devait permettre d'accéder à une « Économie d'abondance » et ainsi mener à la suppression inéluctable de tout système de domination<sup>12</sup>.

Les théoriciens du socialisme n'étaient pas les seuls à dénoncer les méfaits de la propriété privée et de célèbres auteurs libéraux de la fin du XIXe siècle mirent en garde contre l'usurpation des richesses par une minorité privilégiée. Ainsi, John Stuart Mill déclara dans son ouvrage intitulé *Principes d'économie politique* : « Les choses étant créées, l'espèce humaine individuellement ou collectivement, peut agir avec ces choses comme elle l'entend. Elle peut les mettre à la disposition de qui elle veut, et aux conditions qui lui conviennent. Dans l'état social, en outre, lorsqu'il s'agit de toute autre situation que la solitude absolue, cette faculté de disposer des choses ne peut exister que du fait du consentement de la société, ou plutôt des individus qui dirigent sa force active. Et même, ce qu'un individu a produit par ses efforts individuels, sans être aidé par personne, il ne peut le garder qu'avec l'assentiment de la société. Non seulement la société peut le lui enlever, mais des individus le pourraient

---

<sup>11</sup> Proudhon P.-J., Tremblay J.-M., *Qu'est-ce que la propriété ? Ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, (Québec : Les classiques des sciences sociales, 2002), tome 1, p. 48.

<sup>12</sup> Hérichon, E., « Le concept de propriété dans la pensée de Karl Marx », *L'Homme et la société*, (1970), tome 17, p. 179.



également et le feraient si la société restait seulement passive, si elle n'intervenait pas en masse, si elle n'employait ou ne payait d'autres individus pour empêcher qu'il ne fût troublé dans la jouissance de ce qu'il possède. La distribution des richesses dépend donc des lois et des coutumes de la société. Les règles qui déterminent cette distribution sont comme les font les opinions et les sentiments de la partie dirigeante de la société et varient considérablement, suivant les différents siècles et les différents pays ; elles pourraient varier encore davantage si les hommes en décidaient ainsi. »<sup>13</sup>. Ainsi, même si les causes de la production peuvent s'expliquer par des lois physiques, la répartition de la richesse quant à elle, dépend des choix de la société et de ses institutions. L'économiste anglais avait compris que la concrétisation de la propriété n'avait pas été plébiscitée dans le but de défendre l'intérêt idéal de la liberté de l'individu, mais pour des raisons socialement injustifiables, tenant essentiellement à un combat pour la domination des propriétaires sur ceux qui ne l'étaient pas<sup>14</sup>.

Malgré ces dissensions idéologiques, le droit de propriété absolue d'un individu sur une chose ou un terrain s'est imposé contrairement à ce qui prédominait durant l'Ancien Régime. Conceptuellement, le point d'ancrage du capitalisme institutionnalisé est né et constitue déjà l'objet intangible que nous connaissons aujourd'hui et que nul ne remet en question. La propriété privée doit être perçue comme l'idée abstraite d'un objet corrélé avec un individu, en relation avec une règle stipulant que la société considère cette relation individuelle comme finale, lorsqu'il s'agit de savoir dans un litige, comment l'objet devrait être utilisé. Le propriétaire d'un bien est ainsi la personne qui occupe cette place privilégiée<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Mill, J.-S., Dussard, H., Courcelle-Seneuil, J.-G., *Principes d'économie politique*, (Paris : Guillaumin, 1873), pp. 233-234.

<sup>14</sup> Mertz, G., "John Stuart Mill (économiste britannique du XIXe siècle) : l'économie libérale oui, mais avec une socialisation de la terre", *Fonds documentaire dynamique sur la gouvernance des ressources naturelles de la planète*, [http://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_chemin/fiche-chemin-352.html](http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-352.html), (consulté en ligne le 14 août 2019).

<sup>15</sup> Waldron, J., *The Right to Private Property*, (Oxford: Oxford University Press, 1990), p. 47.

## II. La gestion économique, politique et sociale du capital

Après avoir brièvement présenté le concept général de propriété privée et ses aboutissants, il convient désormais de se pencher sur la notion de « capital », en s'intéressant à ses composantes. De nombreux auteurs ont tenté de délimiter les contours de ce concept abstrait, de sorte qu'il n'existe pas de définition unitaire du terme. Au regard des différentes interprétations qui ont été émises à ce sujet, il m'a semblé pertinent d'isoler six formes de capital. Il s'agit du capital terrestre (terre et matières premières), humain (main d'œuvre), industriel (produits finis), financier (la monnaie), mobilier (machines et infrastructures) et d'investissement (argent liquide, paiement en nature). Pour des raisons qui seront explicitées au cours de ce chapitre, il ne sera traité essentiellement que des deux premières formes de capital. Avant d'aborder le vif du sujet, voici une présentation de quelques théories, anciennes et contemporaines, qui permettent de mettre en exergue les caractéristiques fondamentales de cette notion et sur les dissensions idéologiques dont elle fait l'objet.

Comme le présente Pierre-Joseph Proudhon dans son *Manuel du spéculateur à la bourse*, la première forme de capital est fournie gratuitement à l'homme par la nature, tandis que la deuxième s'obtient par la transformation de cette première ressource grâce au travail de l'homme. De sorte que dans l'économie, le capital « matière première » et le capital « travail » se confondent et passent des mains de l'ouvrier à ceux des « capitalistes » ou « propriétaires » ; ceux qui s'approprient ce produit fini et qui offre la prestation qui en découle. Ainsi : « Les cotons, les laines produit du colon ou du fermier, seront le capital ou du moins partie du capital du filateur ; les fils, produit de celui-ci, deviendront la matière ouvrable du tisseur ; les toiles et les draps, produit de ce dernier, formeront la matière première des ateliers de confection pour la lingerie et l'habillement. ».<sup>16</sup> Non seulement cette présentation offre la dichotomie classique entre patronat et prolétariat, mais elle met également en lumière cette interdépendance entre terre et main d'œuvre. De plus, elle illustre le caractère renouvelable du capital et sa transférabilité comme valeur de production. Marx quant à lui, n'entend par capital uniquement l'objet ayant subi une transformation, comme produit fini. Selon lui : « Avant toute intervention de sa part, l'homme trouve l'objet universel de son

---

<sup>16</sup> Proudhon, P.-J., *Manuel du spéculateur à la Bourse*, (Paris : Librairie internationale, 1869), p. 10.

travail dans la terre (y compris, du point de vue économique, l'eau), qui est sa pourvoyeuse originelle de nourriture, de moyens de subsistance tout préparés. [...] Si nous faisons abstraction des moyens de subsistance tout prêts, par exemple les fruits, dont il se saisit en utilisant uniquement comme moyens de travail ses propres organes corporels, l'objet dont le travailleur s'empare immédiatement n'est pas l'objet de travail, mais le moyen de travail. ». Il considère ainsi que la matière brute, l'instrument (les animaux de trait, les machines, etc.) et la force de travail sont des « moyens de travail », donc des accessoires permettant d'accéder à la production de capital et ne constituent ainsi pas eux-mêmes des formes du capital<sup>17</sup>.

Pour l'économiste français Thomas Piketty, le capital doit aujourd'hui se comprendre en tant que « capital non humain », excluant ainsi la force de travail. Le capital y est dès lors défini comme toutes les formes de richesses qui peuvent être possédées et échangées par un individu de manière permanente sur un marché. Dans cette optique, le capital comprend donc la propriété foncière, le capital professionnel (bâtiments, équipements, machines, brevets, etc.) et financier, utilisés par les entreprises et par l'État. L'auteur justifie son choix d'écarter le capital humain de sa conception du capital, par le fait que le capital humain ne peut être possédé ou échangé sur un marché, du moins pas de manière permanente. Piketty admet donc qu'il est certes possible pour un individu de louer les services de son travail, mais considérant toutefois que, dans les systèmes légaux modernes, cette location ne peut s'effectuer que sur une base temporaire, limitée dans le temps et l'usage, contrairement au modèle esclavagiste<sup>18</sup>.

L'opposition entre la vision socialiste et libérale du concept de capital met en lumière l'affrontement récurrent qu'il existe entre ces deux courants de pensée. Le socialisme tend le plus souvent à glorifier le travailleur modeste et à surestimer l'importance de la main d'œuvre, tandis que le libéralisme économique considère généralement le travail comme un simple outil nécessaire au processus de production. Au vu des informations disponibles sur l'époque qui nous intéresse et dans le souci de bénéficier d'un terrain de comparaison entre ces différents mouvements politiques, deux éléments constitutifs du capital seront pris en

---

<sup>17</sup> Marx, K., Lefebvre, J.-P., *Le Capital*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1993), tome 1, p. 201.

<sup>18</sup> Piketty, T., *Le capital au XXIe siècle*, (Paris : Editions du Seuil, 2013), pp. 82-83.

compte : la terre et la main d'œuvre. Plutôt que de décrire ces ressources de manière abrupte, il sera principalement question dans ce chapitre de mettre en lumière les moyens utilisés pour les contrôler et stimuler leur productivité. Par la mise en valeur de ces deux éléments, se présenteront certaines caractéristiques d'une époque symbolisant le triomphe du modèle de société capitaliste et de son « nouveau » mode de gestion des richesses. En effet l'ère du capital constitue le basculement d'une Europe féodale vers une société utilitariste, vers une croissance économique reposant sur la libre concurrence et l'entreprise privée, sur l'art de tout acheter (y compris le travail) au prix le plus avantageux pour le revendre plus cher. Toutefois, malgré les grands bouleversements économiques, politiques et sociaux engendrés qui ont marqué cette période historique, les élites de l'Ancien Régime n'en demeuraient pas moins solidement ancrées au pouvoir<sup>19</sup>.

#### A. Relation entre terre et capital

Lorsqu'il s'est agi d'aborder les conséquences de la première révolution industrielle combinée au Printemps des peuples, de nombreux historiens ont rétrospectivement décrit la deuxième moitié du XIXe siècle comme la période de l'essor de la science et de la technologie, du capitalisme industriel et cosmopolite, de la lutte des classes et de l'antagonisme entre « bourgeoisie » et « prolétariat », de la société civile libérale, de la société politique démocratique ainsi que du modernisme culturel. Cependant malgré des avis divergents au regard de l'effusion idéologique qu'a connue cette époque, il semble qu'entre 1848 et 1875 le pouvoir en Europe impériale soit resté essentiellement préindustriel et prébourgeois. Le déclin de la terre, de la noblesse et de la paysannerie paraît avoir été surestimé. En témoignent par exemple les changements de régime incessants en France dès 1789, ballottée entre empires et républiques, ce qui témoigne à mon sens d'une instabilité politique provoquée par la résurgence permanente des vieilles élites féodales, qui conservaient de solides accointances avec le pouvoir. Une perpétuation de l'ordre ancien qui se dénote également en Grande-Bretagne, et en Allemagne, par la mainmise de l'ancienne noblesse sur ce qui constitue encore la source majeure de la richesse à cette époque : la terre. Dans cette relation entre capital et propriété foncière, l'État ainsi que les grands propriétaires terriens,

---

<sup>19</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 20.

représentent à mon sens les acteurs principaux de cette course au contrôle des ressources de la terre<sup>20</sup>.

### 1) *L'État face au capital*

L'ère du capital est souvent perçue comme la période de la matérialisation du concept d'État-nation et ainsi de l'identification de l'État en tant que véritable acteur économique indépendant. En effet dès 1848, la plupart des régions d'Europe deviennent à cette époque des entités territorialement définies, avec une constitution garantissant propriété et droits civiques, des assemblées représentatives élues et des gouvernements responsables devant elle. Concernant l'aspect économique, le modèle de l'entreprise était encore conçu comme une structure à financement privé durant la première moitié du XIXe siècle. Une époque fortement marquée par l'économie libérale classique d'Adam Smith, qui préconisait une intervention minimale de l'État sur le marché à travers son concept de main invisible. Mais dès le troisième quart du siècle, on assiste à une croissance des coûts des entreprises, dans des pays tels que l'Allemagne, qui se sont industrialisés plus tardivement et où l'investissement en capital manquait. Toutefois, même en France et en Angleterre, il fallut trouver de nouvelles sources d'investissement et un moyen de développer l'industrie sur la base d'un capital social. Comment constituer ce capital social ? Une question qui sera traitée par l'analyse des différentes perceptions de l'époque quant aux moyens de formation du capital national<sup>21</sup>.

En France, Pierre Rosanvallon considère qu'entre 1780 et 1914 le modèle du citoyen est encore celui du « citoyen-proprétaire » et non celui de l'« individu-citoyen ». Ainsi la notion de contribuable ne pouvait s'entendre que d'une personne qui détenait effectivement un terrain, donc d'un propriétaire foncier, puisque seule la terre était alors considérée comme productrice de richesses. Cette vision domine dès la fin du XVIIIe siècle et constitue l'origine fiscale des systèmes de représentation politiques, car elle permettait au souverain de n'impliquer dans la gestion du royaume que les individus qui disposaient directement des

---

<sup>20</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *La persistance de l'Ancien Régime : L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, (Paris : Flammarion, 1983), pp. 12-13.

<sup>21</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 293.

ressources et des forces du pays<sup>22</sup>. Les théoriciens de cette politique économique, tels que François Quesnay et Guillaume-François Le Trosne sont connus sous le nom de physiocrates. Leur devise consiste à considérer l'idée que toute richesse vient de la terre et que le seul groupe d'individus productifs est celui des agriculteurs. Ils soutiennent que la propriété privée est une loi naturelle, qu'il suffit de respecter pour maintenir un ordre social optimal<sup>23</sup>. Les physiocrates de l'époque n'accordaient aucun crédit au « citoyen-contributaire » et la terre était considérée comme le fondement de la richesse, la base normale sur laquelle l'impôt peut être prélevé. Le propriétaire foncier y était alors instauré comme figure économique et politique centrale. Une vision qui peut aujourd'hui paraître archaïque, mais qui constituait alors une révolution idéologique par rapport à une société exerçant un régime fiscal lié à la reconnaissance d'ordre et de privilèges. Ainsi la théorie physiocratique permit de révolutionner l'économie politique, en remplaçant la désuète séparation des ordres (noblesse, clergé et tiers-état) par une division des classes définies par leur participation au processus de formation du capital national. Car ces penseurs ne percevaient essentiellement le capital que dans une mesure globale, c'est-à-dire comme une réappropriation par l'État des ressources individuelles dérivées de la propriété foncière.

Cette révolution idéologique permit d'élargir le champ de personnes susceptibles de participer à la formation du capital national et le critère traditionnel d'appartenance fondée sur l'« incorporation » (être membre du corps), fut écarté par les physiocrates qui promurent celui d'une « implication » sociale déterminée par les facteurs économiques. Le citoyen, ou membre de la nation, est dès lors considéré comme celui qui participe par sa production à l'enrichissement de la société. Ce principe a pour effet de placer les propriétaires fonciers au centre d'un nouvel ordre social, encore fondé sur l'agriculture puisque cette activité est encore la seule considérée comme créatrice de valeur. Les professions non agricoles sont ainsi considérées comme extérieures à la nation<sup>24</sup>. Une conception qui exclut donc de la formation du capital national une grande partie des acteurs économiques prépondérants du début de l'ère industrielle. Ainsi, les commerçants par exemple ne sont pas considérés comme des

---

<sup>22</sup> Rosanvallon, P., *Le sacre du citoyen : Histoire du suffrage universel en France*, (Paris : Gallimard, 1992), pp. 46-47.

<sup>23</sup> Vuillemin J., *L'être et le travail*, (Paris : Presses universitaires de France, 1949), p. 35.

<sup>24</sup> Rosanvallon, P., *op. cit.*, p. 47.

membres de la nation, car leur profession est cosmopolite et ces individus tentent d'engranger des bénéfices sans attaches à aucune nation en particulier. Qu'en est-il des ouvriers ? Eux non plus ne sont pas considérés comme de véritables citoyens, car ils sont pour la plupart « des pensionnaires que l'étranger entretient chez nous, et qu'il peut laisser manquer au premier moment, auquel cas ils forment une population onéreuse ». Tandis que les artisans « constituent une classe qui, par la nature de son travail et l'emploi de ses capitaux, ne tient pas au territoire qu'elle habite, et n'a pour patrimoine que les salaires qui, pour la très grande partie, lui sont payés par la nation même »<sup>25</sup>. Concernant les manufacturiers, ceux-ci « sont dans la nation, mais pas de la nation. Ils peuvent transporter ailleurs leur industrie et leurs capitaux ; et ils ne sont pas vraiment contribuables [...]. Ils savent en toutes circonstances soustraire leurs richesses à l'impôt et ne font jamais que prêter leur argent »<sup>26</sup>. Ainsi pour les physiocrates, la richesse d'un État est déterminée par son rattachement territorial. Le capital national se mesure donc à la productivité des terrains d'une nation. D'où la critique des villes par ces théoriciens, qu'ils accusent d'être des nids de parasites entraînant la ruine de l'économie par leur oisiveté et une certaine tendance à l'exercice de la corruption dans l'obtention de leurs ressources<sup>27</sup>.

Cette vision, qui date de la fin du XVIIIe siècle, est remise en question dès le début du XIXe siècle par le courant saint-simonien : une forme de socialisme libéral influencé par la première révolution industrielle en France. Le projet d'Henri Saint-Simon (1760-1825), était de compléter la Révolution française par un changement social afin d'éliminer le système dit « féodal-militaire » et de faire naître une nouvelle société qu'il appelait « système industriel », en évitant la désintégration sociale et l'anarchie. Il pensait que la Révolution française n'avait pas tenu sa promesse de changement social ; elle n'avait fait que changer les hommes et il envisageait donc une révolution postrévolutionnaire. À cette fin, Saint-Simon institua une nouvelle alliance, entre la vérité scientifique et l'utilité du travail productif, qu'il opposa aux

---

<sup>25</sup> Daire, E., *Physiocrates*, (Paris : Collection des principaux économistes, 1846), tome 2, p. 953.

<sup>26</sup> Le Trosne G., *De l'ordre social, ouvrage suivi d'un traité élémentaire sur la valeur, l'argent, la circulation, l'industrie & le commerce intérieur & extérieur*, (Paris : Chez les frères Debure, 1777), p. 405.

<sup>27</sup> Rosanvallon, P., *op. cit.*, p. 48.

illusions politiques et à la superstition théologique<sup>28</sup>. D'après cette idéologie, l'économie comprise comme une discipline, doit être la science des industriels au même titre que l'économie comprise comme bonne gestion est leur pratique. Pour donner à l'industrie les principes destinés à gouverner la société moderne, il ne reste plus qu'une seule chose à faire selon Saint-Simon : diffuser la connaissance de l'économie politique parmi les industriels. Selon les Saint-simonistes, l'économie c'est la politique et c'est la science de l'industrie. Elle offre un modèle général de réflexion sur la circulation des flux au sein de la société, notamment pour définir le « Système industriel ». Une doctrine critique ainsi cette vision féodale de la fiscalité, basée sur la terre et ses propriétaires, alors que la plupart des économies européennes se lancent dans l'industrialisation. Comme nous allons les voir, le pouvoir politique et économique semble encore se trouver entre les mains de la vieille noblesse terrienne durant le troisième quart du XIXe siècle, ce qui explique la prédominance au sein des empires européens, d'une vision physiocratique de la fiscalité. Néanmoins, avec la Grande dépression de 1873 accompagnée par les premiers pas de la seconde révolution industrielle, le capital cessera progressivement d'être perçu essentiellement comme terrestre pour ainsi capter progressivement l'aspect manufacturier de la richesse<sup>29</sup>.

## 2) *Les acteurs non institutionnels face au capital*

L'analyse développée par Arno Mayer dans son étude des économies européennes entre 1848 et la Grande Guerre, corrobore cette idée d'une société encore ancrée dans conception terrestre du capital. L'auteur soutient avec conviction que le Vieux Continent a conservé un caractère préindustriel jusqu'en 1914. Au vu de la persistance de modèles économiques insérés dans des systèmes de production de capital basés sur l'agriculture, la manufacture traditionnelle des biens de consommation et le petit commerce, la grande majorité de la main d'œuvre était encore employée dans ces secteurs clés et continuait ainsi

---

<sup>28</sup> Musso P., "Religion and political economy in Saint-Simon", *The European journal of the History of Economic Thought*, (2017), <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09672567.2017.1332666>, (consulté en ligne le 12 août 2019).

<sup>29</sup> Saint-Simon, H., *L'industrie ou discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, (Paris : Bibliothèque nationale de France, 1817), tome 2. p. 1637.



à percevoir la terre comme source de richesse. Certes, l'Europe assista dès 1848 à la formation timide de nouvelles classes sociales (notamment prolétariat et bourgeoisie) en raison d'une évolution du capitalisme industriel. Néanmoins, ces nouveaux acteurs économiques n'étaient à ce stade pas encore assez influents pour remettre en cause ou remplacer les structures socio-économiques préexistantes du capitalisme féodal<sup>30</sup>.

Le remplacement des systèmes économiques prérévolutionnaires par le capitalisme industriel ne se déroula que très progressivement. D'après l'auteur, la production de biens d'équipement issus de la première révolution industrielle (machines à vapeur, métallurgie) entre 1848 et 1875 ne devança pas dans l'absolu celle des biens de consommation et de l'agriculture. Ceci est dû au fait que l'élite traditionnelle des grands propriétaires terriens et des géants de la manufacture sût conserver le soutien des nouvelles élites dirigeantes et s'adapter à l'émergence des nouveaux moyens de production pour compenser leur régression économique. Ainsi, malgré une ascension spectaculaire du capitalisme industriel durant cette période, les revenus des élites de l'Ancien Régime tirés de l'agriculture, de la propriété foncière dans les grandes villes en construction et des biens de consommation manufacturés demeurèrent les principaux fondements de l'économie des États-nations postrévolutionnaires. Arno Meyer soutient cette argumentation en présentant par ordre d'importance les quatre secteurs de production de capital qui constituent le produit national brut d'une nation d'Europe développée à cette époque<sup>31</sup>.

Premièrement, il remarque que la propriété foncière se stabilise et conserve une importance clé dans la production de capital grâce à deux types d'activités : l'agriculture et la vente ou location d'habitations en zone urbaine. Concernant l'agriculture, ce secteur exigeait durant cette période une main-d'œuvre toujours plus importante et constituait la part majoritaire du produit national brut, tous secteurs confondus. La majeure partie des terres agricoles était toujours organisée en grands domaines de type « haciendas », gérés par de grands propriétaires terriens. Cumulativement, les revenus issus des valeurs immobilières en zone urbaine augmentaient considérablement. En conséquence, les biens fonciers

---

<sup>30</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, p. 23.

<sup>31</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, p. 24.

demeuraient la principale source de revenu personnel, d'une part en raison de la productivité toujours croissante de l'agriculture en raison de l'évolution démographique et de la mécanisation du secteur et, d'autre part, grâce à l'augmentation des revenus tirés du prix des loyers en ville. Même si dans l'absolu, la production agricole était en perte de vitesse face à l'industrie et les capitaux mobiliers, les vieilles élites féodales n'étaient pas pour autant menacées de disparition. Les seigneurs postféodaux ne rencontrèrent en réalité aucun obstacle à leur mainmise sur le capital, grâce à l'opportunisme dont ces acteurs économiques prépondérants ont su faire preuve à l'égard des effets dérivés de la première révolution industrielle. Tandis que dans certaines régions, un nombre important de propriétaires modernisèrent leurs infrastructures destinées à l'agriculture grâce au progrès de l'agronomie, ailleurs ils réalisaient des bénéfices exorbitants en raison de l'augmentation des valeurs foncières. En zone rurale, ils étendirent et rationalisèrent la gestion foncière en se lançant dans l'industrie alimentaire et l'exploitation forestière, alors qu'en zone urbaine ils placèrent leurs investissements dans l'acquisition d'immeubles destinés à la location et à la vente de logements, ainsi que dans le secteur de la manufacture industrielle. Finalement, cette ancienne noblesse terrienne reconvertie en capitalistes polyvalents a aussi su s'attirer les faveurs du pouvoir politique à un moment tournant de l'histoire. Cette nouvelle élite a notamment, en période de croissance économique, réussi à obtenir des tarifs douaniers, des taux d'intérêt, des subventions et des régimes fiscaux avantageux en raison de ses liens forts maintenus avec l'aile féodale du pouvoir. Ils obtinrent également des avantages en collaborant avec les leaders de la jeune industrie lourde, qui demandait aussi l'aide de l'État et avait de surcroît besoin de capital d'investissement pour développer leurs entreprises naissantes<sup>32</sup>.

En second lieu, Arno Meyer se penche sur l'expansion de la manufacture des biens de consommation. Selon les données relatives au produit intérieur brut des pays d'Europe occidentale, ce secteur économique suivait de près celui de l'agriculture, sauf en Grande-Bretagne où la manufacture occupait la première place depuis le milieu du siècle. Les quatre sections essentielles qui divisaient ce domaine d'activités n'étaient autres que ceux du textile et de l'habillement, de l'alimentation, du cuir (particulièrement utilisé pour la fabrication de

---

<sup>32</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, p. 25.

chaussures) et du bois (pour la conception de meubles principalement). Rappelons que nous nous situons encore dans le contexte de la première révolution industrielle et que la technologie manipulée consiste en l'utilisation de la houille et de la vapeur, des ressources facilement accessibles comme le fer et l'acier, ainsi que des transports ferroviaires. Cette branche de l'économie comprenait essentiellement de petits ateliers ou des usines de taille moyenne, employant une main-d'œuvre importante. La plupart de ces entreprises étaient de type familial et ne bénéficiaient que d'une capitalisation modeste. Néanmoins, les propriétaires de ces modestes structures constituaient, en cette époque précédant l'ère des grandes sociétés industrielles, la colonne vertébrale de la petite bourgeoisie entrepreneuriale. Conformément à ce qu'affirmaient les physiocrates quant au sentiment de non-appartenance nationale des commerçants à la fin du XVIIIe siècle, cette élite commerciale se caractérise davantage comme locale et provinciale plutôt que nationale et cosmopolite. Cette bourgeoisie, constituée également par les propriétaires de petites banques d'affaires et privées, ne constituait pas véritablement de classe sociale mue par un projet politique et culturel global, mais plus un lobby guidé par des buts économiques bien définis<sup>33</sup>.

Le troisième secteur économique qui nous intéresse est celui de l'industrie des biens d'équipement. Au vu de la part importante occupée par les deux premiers domaines en proportion du produit national brut de la plupart des pays d'Europe occidentale, ce domaine de production est comparable à une clairière située au milieu d'une immense forêt. Ce secteur n'a en fait connu une croissance en productivité qu'à partir de la longue récession de 1873 à 1896, n'atteignant un niveau modeste qu'en 1914. Les quatre branches qui constituent ce secteur économique au début de la deuxième révolution industrielle sont la sidérurgie, la métallurgie, la chimie et la construction automobile. Contrairement aux caractéristiques de l'industrie manufacturière classique issue de la première révolution industrielle, l'industrie lourde nécessitait des investissements dépassant les capacités financières des petites entreprises familiales. Ils durent donc recourir aux financements conséquents de l'État et de quelques grandes banques d'affaires et non plus seulement sur le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise. Ces petites structures devinrent ensuite les têtes de proue du capitalisme industriel de la fin du XIXe siècle, donnant parallèlement naissance à une classe

---

<sup>33</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, pp. 25-26.

bourgeoise d'envergure nationale et proche de l'État. Une union particulièrement caractéristique de l'empire allemand bismarckien. En effet, cette élite nationale parvint à obtenir des tarifs douaniers, une politique du travail et des codes civils favorables. En contrepartie de quoi, la vieille classe dirigeante misait sur les industriels et les banquiers pour les aider à moderniser l'économie de l'Ancien Régime, notamment dans les secteurs clés de l'armement. À condition que ces derniers s'abstiennent d'une quelconque ingérence dans la politique et la culture<sup>34</sup>.

En quatrième position des domaines les plus rentables de l'économie se trouve le secteur tertiaire, composé de la finance, du commerce et du négoce. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les propriétaires de ces entreprises n'étaient encore que de petits entrepreneurs à la fin du XIXe siècle. Même si à l'échelle internationale, la City de Londres reflétait déjà la suprématie financière britannique sur le monde, le Royaume-Uni ainsi que ses concurrents européens n'en restaient pas moins des pays de fabricants et de commerçants. Si l'on tient compte du chiffre d'affaires, de la surface et du personnel employés dans les grandes boutiques et succursales urbaines de l'époque par exemple, on remarque que le volume d'activités de ces établissements n'était guère impressionnant. Une analyse similaire peut être formulée à propos de la taille des établissements bancaires et financiers, malgré une ascension notable de certaines grandes banques d'investissement, stimulées par les demandes énormes en capitaux de la part des industries lourdes entreprenant la deuxième révolution industrielle<sup>35</sup>.

Concernant ce dernier point, d'autres auteurs plus récents tels qu'Eric John Hobsbawm se montrent plus dubitatifs. L'historien marxiste soutient qu'effectivement la première moitié du XIXe siècle est marquée par un modèle d'entreprise à financement privé, dont le développement s'effectuait la plupart du temps par le réinvestissement des bénéfices. Cependant, il affirme que les années 1860 furent déjà une expérience fertile en matière de mobilisation du capital financier aux fins de développer l'industrie. La Bourse, où se négociait une part importante des actions des sociétés industrielles, était déjà très lucrative à l'époque.

---

<sup>34</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, pp. 26-27.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 28.

Celle de Paris par exemple, affichait en 1856 les valeurs de 38 sociétés minières, de 22 sociétés métallurgiques, de 11 compagnies gazières et de 42 entreprises industrielles diverses, ce qui représentait un quart de tous les titres négociés. Une part importante qui dénote déjà d'une relation étroite entre le monde industriel et financier français. Tandis qu'en Allemagne entre 1855 et 1866, l'entreprise Krupp se développa si rapidement qu'elle eut recours à d'importantes injections en capitaux financiers de la part des banques. L'Allemagne, s'étant lancée plus tardivement dans l'industrialisation que ses concurrents britanniques et français, dut compter davantage sur les nouvelles méthodes touchant à la gestion du capital<sup>36</sup>. Une analyse partagée par Hans Ulrich Wehler qui soutient dans son livre *Bismarck und der Imperialismus*, que les grandes banques allemandes ont stimulé le développement industriel du pays entre 1848 et 1873. Elles auraient coordonné les projets de fusion et enclenché le processus de concentration des banques, menant parallèlement à la formation de cette nouvelle oligarchie de la haute finance, ce qui a profondément marqué le développement économique allemand. Ainsi les banques allemandes devinrent un atout décisif dans l'industrialisation du pays. Elles collectèrent de plus en plus de capitaux d'investissement pour l'industrie, aidant le pays à surmonter son retard économique en établissant un système de gestion centralisé du capital national. À la différence de ce qui se passait en Grande-Bretagne à la même époque, où les établissements financiers remplissaient la fonction de banque de dépôt, avec pour objectif de lever des capitaux à long terme pour le financement industriel, sans qu'une gestion centralisée du capital financier destiné à l'industrie ne soit mise en place pour autant<sup>37</sup>.

L'auteur conservateur français Emmanuel Beau de Loménie soutient également que la grande crise révolutionnaire déjà, marque l'arrivée dans le jeu économique français d'une nouvelle élite financière. Au lendemain de la Révolution de 1789 et au moment des premiers grands emprunts de l'État, nécessaires sous la Restauration pour absorber les frais des grandes guerres, pour s'acquitter des indemnités des émigrés ainsi que pour réimprimer une nouvelle monnaie nationale, plusieurs banques connurent une ascension fulgurante grâce aux débuts de leur participation dans le budget de l'État. Quelques grandes familles de la finance

---

<sup>36</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, pp. 293-294.

<sup>37</sup> Wehler, H., *Bismarck und der Imperialismus*, (Berlin: Kiepenheuer und Witsch, 1969), pp. 56-57.

capitaliste, telles que les Rotschild ou les frères Péreire, commencèrent ainsi à constituer leur fortune et poursuivirent en investissant sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848) dans les concessions de mines et dans les compagnies de chemin de fer. Parallèlement d'autres banquiers encore peu nombreux, tels que Michel Goudchaux (1848) et plus tard Achille Fould (1852-1860), devinrent ministres et députés. Toutefois, cette immersion de la finance dans le champ politique demeurait très marginale. À partir du Second Empire (1852-1870), l'avenir ouvrait cependant de radieuses perspectives à cette élite financière. Il faut tout d'abord remarquer qu'à part les courants de pensée anarchistes et marxistes, le saint-simonisme était très en vogue dès la Révolution de 1848 en France. Les théoriciens de la société industrielle avaient rapidement anticipé le rôle central des banques d'investissement et promu les vertus de l'organisation stratégique du crédit. Ils parvinrent par exemple à stimuler l'instinct d'ingénieur qui sommeillait encore chez Napoléon III, pour le convaincre de s'impliquer financièrement et politiquement dans les premières esquisses du Canal de Suez<sup>38</sup>.

Il est intéressant de relever que les opinions d'un auteur marxiste et d'un auteur d'extrême droite se rejoignent concernant l'importance notoire prise dans le système capitaliste par le monde industriel et financier cette époque déjà. Néanmoins, malgré des liens se faisant de plus en plus étroits entre le monde politique et une nouvelle bourgeoisie entrepreneuriale, les fondations de l'Ancien-Régime n'en restaient toutefois pas moins solidement enracinées dans l'Europe des empires. La noblesse terrienne persistait, avant le Printemps des peuples déjà et jusqu'après la grande dépression de 1873 à exercer un contrôle quasi intégral sur l'économie et dominaient encore largement le capitalisme industriel et financier, ainsi que la petite bourgeoisie entrepreneuriale. Dans ce vaste marché économique mixte, les secteurs de l'exploitation agricole et de la manufacture des biens de consommation conservaient son avance sur l'industrie lourde, ainsi que le secteur tertiaire et la finance. En témoignent par exemple les chiffres sur le taux de répartition de la propriété des terres au Royaume-Uni en 1873 : 2'500 familles possédaient 42% des terres en Angleterre et au pays de Galles, tandis qu'en Écosse 66% de la terre étaient entre les mains de 3'500 familles. Ainsi quelque 7'000 familles détenaient 80% de la propriété foncière privée au Royaume-Uni. La comparaison est tout aussi frappante en Allemagne occidentale, méridionale et centrale, où

---

<sup>38</sup> Beau De Loménie, E., *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, (Paris : Denoël, 1943), pp. 151-152.

la totalité des terres était détenue par la vieille aristocratie. Ils géraient 50% des terres arables et louaient le reste à de petits paysans qui la cultivait. La vieille noblesse aristocratique, parmi laquelle figurent les patrons des entreprises agroalimentaires et les propriétaires de résidences urbaines, conservait son hégémonie sur la société grâce à son contrôle sur les anciennes et nouvelles richesses, lui permettant cumulativement de garder une prépondérance sur le terrain culturel et politique<sup>39</sup>.

## B. Relation entre main d'œuvre et capital

Après s'être interrogé sur la première source de richesse qu'est la terre, il convient désormais d'analyser brièvement le rôle de la main d'œuvre en tant que forme de capital. Considérer la main d'œuvre comme du capital me semble essentiel pour comprendre de quelle manière la gestion du capital global (qu'il soit financier, industriel, etc.) s'opère. Comme pour la terre, la main d'œuvre vue en tant que force de travail, en tant que groupe cohérent et productif, constitue une ressource puisqu'elle est une condition nécessaire à toute production de capital à cette époque encore. En la considérant d'une part comme un facteur économique homogène, il paraît nécessaire de s'intéresser aux moyens permettant de la contrôler et de la stimuler, mais également de l'empêcher, en tant que classe sociale et culturelle, de parvenir à la propriété du capital.

Paradoxalement, les hypothèses sociales et les théories économiques du libéralisme entraient en contradiction. Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, les relations entre employeurs et employés se transformèrent considérablement et se résumèrent progressivement à un rapport mercantile. Au cours des années 1860, l'Angleterre abandonna dans son droit du travail les contraintes autres qu'économiques. Le législateur britannique abrogea par exemple la loi qui condamnait à une peine ferme les ouvriers qui résiliaient leur contrat. Elle supprima également l'obligation de contrats d'engagement à long terme (comme ceux des mineurs dans le Nord du pays par exemple, qui les liaient pour un an généralement), ainsi que les paiements en nature. Alors qu'en parallèle les entrepreneurs prirent pour

---

<sup>39</sup> Mayer, A., Mandelbaum, J., *op. cit.*, pp. 30-32.

habitude de proposer des engagements de courte durée et de rémunérer les travailleurs à la semaine, à la journée ou à l'heure, ce qui eut pour conséquence de rendre le marché du travail plus souple, plus sensible, mais plus précaire<sup>40</sup>. Cette incertitude avait été entrevue et dénoncée par P.-J Proudhon dans les années 1850 déjà. D'une part, il mettait en relief le fait que le salaire versé à un ouvrier pour 20 jours par exemple ne permettait généralement pas à un ouvrier de couvrir ses dépenses élémentaires en nourriture, logement et vêtements durant cette période où il se trouvait employé. De plus, le travail et donc la rémunération, se retrouvaient interrompus à l'échéance de ce terme et l'ouvrier en fin de contrat, abandonné à son sort, devait faire face à la dure loi des nouvelles sociétés industrielles. Ainsi l'ouvrier livré à lui-même ne pouvait compter que sur la bienveillance de son maître-proprétaire, auquel il a vendu et inféodé sa liberté. Il a en fait fourni sa force de travail pour construire quelque chose qui ne lui appartient pas et pour lequel il est « dédommagé » ; « il aura produit de tout, et ne jouira de rien ». Cette remarque fait le pont avec la deuxième grande critique de Proudhon concernant le capitaliste : non seulement le salaire que l'ouvrier tire de son activité ne lui permet pas de vivre à long terme et le place dans une situation de précarité et de servilité par rapport à son employeur, mais il se retrouve également écarté d'un bien qu'il a en grande partie produit et dont il n'est pas considéré comme propriétaire alors qu'il devrait légitimement être considéré comme tel<sup>41</sup>. Le travailleur n'a ni vendu ni échangé la valeur qu'il a produite, malgré le fait que son employeur estime l'avoir acquise. Bien qu'un salaire soit payé à l'ouvrier, cette rente doit être considérée comme un investissement nécessaire à l'entretien de cette forme de capital qu'est la main d'œuvre. Ce n'est donc pas un prix de vente du droit de propriété de l'ouvrier à son patron, car la possession perpétuelle abandonnée par l'un à l'autre à une valeur beaucoup plus importante qu'une prestation salariale. Dans cette relation bilatérale, l'ouvrier demeure dans l'ignorance complète et ne saisit pas la valeur de ce qu'il fournit à son employeur. Tandis que le patron lui le sait pertinemment et agit par dol ou fraude<sup>42</sup>.

Une structure tout à fait commode et entretenue telle quelle par la classe dirigeante, érigeant l'inégalité de classe comme partie intégrante d'un système voué à se perpétuer. Ainsi

---

<sup>40</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, pp. 298-299.

<sup>41</sup> Proudhon P.-J., Tremblay J.-M., *op.cit.*, p. 78.

<sup>42</sup> Proudhon P.-J., Tremblay J.-M., *op.cit.*, p. 75.



l'élite économique européenne considérait que l'ouvrier devait rester pauvre, d'une part parce qu'il l'avait toujours été, mais parce que son infériorité économique devait donc se traduire par une infériorité sociale. Parmi les pays où la main d'œuvre était rare, et où la hiérarchie sociale se trouvait encore peu développée, mais que la population laborieuse vivait sous un régime démocratique, les choses ne se présentaient pas forcément de cette manière. Cependant, en Angleterre, en Allemagne et en France (contrairement à ce qu'il se passait en Australie ou aux États-Unis), il était considéré que ce qui convenait au mieux pour un ouvrier se résumait en une nourriture saine et copieuse, un logement décent et des vêtements confortables (sans pour autant qu'il puisse rivaliser dans ce dernier domaine avec ses employeurs). Si, comme cela se produisait parfois, un ouvrier gagnait assez d'argent pour s'offrir un luxe que son employeur estimait être réservé à sa propre classe sociale, l'indignation que ce travailleur suscitait était considérable. Comme le caricature bien Eric John Hobsbawm : « [...] le piano et le champagne n'étaient pas faits pour les mineurs. »<sup>43</sup>.

Comment stimuler la production de capital tout en maintenant la classe laborieuse à l'écart de la propriété, et donc d'un rang économique privilégié ? Les stimulants économiques à disposition des capitalistes étaient limités. Il fallait permettre au travailleur de subvenir à son entretien de manière convenable, tout en l'empêchant d'accéder à la propriété du capital qu'il a produit et d'améliorer ainsi sa condition sociale. En tant que stratagème économique ayant pour but de stimuler la productivité des ouvriers, la rémunération au résultat présentait des avantages non négligeables. Plusieurs théoriciens du libéralisme économique ainsi que Marx lui-même, considéraient que cette forme de rémunération constituait la meilleure forme du capitalisme. D'une part elle formait un rempart contre la paresse, d'autre part elle incitait véritablement l'ouvrier à intensifier son rythme de travail et augmentait ainsi sa productivité par la même occasion. En matière de gestion de la main d'œuvre, ce procédé permettait en période de crise de réduire aisément les charges salariales et constituait le meilleur moyen pour garder le prix du travail dans les limites du convenable. En effet la rémunération de l'ouvrier variait ainsi en fonction des prix du marché relatifs au produit fini fourni par le travailleur, assurant une marge coûts/bénéfices intéressante pour l'employeur. Par ailleurs, cette forme de salaire divisait financièrement les ouvriers entre eux. Les gains de

---

<sup>43</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, pp. 298.

ces derniers pouvaient varier de manière considérable d'une entreprise à l'autre ou au sein de la même entreprise, selon le mode de rémunération adopté. Toutefois, le travail rémunéré à la pièce comprenait également quelques désavantages et son introduction ne se fit pas sans rencontrer une quelconque résistance, comme de la part des ouvriers qualifiés. Dans certains domaines, il était difficile pour les entrepreneurs de fixer des normes de production, puisqu'il n'était pas réellement possible à l'époque de déterminer avec certitude la quantité de biens produite à la fin d'un cycle de production. Tandis que dans d'autres secteurs, des normes de production étaient en théories envisageables, mais il était difficile de les appliquer, notamment en ce qui concerne les biens à haute valeur ajoutée. Il ne fut trouvé que plus tard une solution efficace à la résolution de ce problème par les grands entrepreneurs, grâce à l'organisation scientifique du travail. Une recette inventée par les champions américains du capitalisme industriel : Frederick Winslow Taylor (1856-1915) et Henry Ford (1863-1947). Cependant, dès le troisième quart du XIXe siècle, bon nombre de travailleurs se rendirent compte de cette tendance vers l'optimisation maximale du rendement du travailleur, donc de son exploitation accrue, et tentèrent de réintroduire le concept d'un salaire de base incompressible<sup>44</sup>.

Paradoxalement, les ouvriers les plus productifs que se disputaient les employeurs, étant d'une part les seuls en position de marchander leur condition salariale, étaient d'autre part les plus conscients de la perversité du système et du fait que le « marché » seul ne leur apporterait ni la sécurité de mener à bien leur existence et celle de leur famille, ni ce à quoi ils estimaient avoir droit. Un type de travailleur qui constituait le genre le plus pragmatique de la classe ouvrière, avec une tendance à la syndicalisation et à la radicalisation, devenant ainsi les partisans de l'Internationale socialiste des années 1860 et 1870 et les futurs disciples du socialisme. À l'image de William Marcroft (1822-1894) ; fils illégitime d'une servante de ferme et d'un tisserand, il fut d'abord ouvrier, puis contremaître, avant de fonder un cabinet de dentiste indépendant et défendit toute sa vie la production coopérative. Tandis que « les travailleurs pauvres » constituaient plutôt une masse hétérogène de mécontents et d'opprimés. Certes le nombre de travailleurs syndiqués avait augmenté considérablement dès la première moitié du XIXe siècle : une période marquée par ce que les historiens considèrent

---

<sup>44</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 299.

comme l'ère du capitalisme sauvage. D'ailleurs, sans ce phénomène de prolétarisation d'un grand nombre de travailleurs, l'existence même de l'Internationale aurait été inconcevable. Toutefois, cette relative homogénéité disparut progressivement à partir de la seconde moitié du siècle. Stable et lucratif, le capitalisme libéral offrait à la « classe ouvrière » l'occasion d'améliorer son sort commun grâce à l'organisation collective ou *community organizing*. Cette pratique visait à bâtir un pouvoir ouvrier à la fois conséquent, stable et durable. Car si la mobilisation pouvait apporter de nouveaux droits, seule une forme d'organisation intégrative était capable d'assurer le respect et la protection des ouvriers. Mais du point de vue des « pauvres », les syndicats et sociétés d'entraide ne lui étaient d'aucune utilité. En effet, les syndicats étaient des organisations dont ne bénéficiaient généralement que des minorités privilégiées, bien que des grèves puissent parfois mobiliser les masses<sup>45</sup>.

Par ailleurs, au niveau individuel, le capitalisme offrait à l'ouvrier quelques possibilités pour améliorer son sort, selon ce que définit Eric John Hobsbawm comme l'« optique bourgeoise ». Opportunités que ne pouvaient ou ne voulaient pas saisir la grande masse de la population laborieuse. Pour cette raison, il en résultait une scission au sein de ce que l'on commençait à appeler le « prolétariat », divisé entre « ouvriers » et « pauvres », « respectables » et ceux qui ne l'étaient pas. Surtout on sépara « les ouvriers intelligents » : à qui le *Liberal Party* désirait donner le droit de vote, des masses dangereuses et loqueteuses : qu'il fallait toujours tenir à l'écart du champ politique<sup>46</sup>. L'élite libérale était trop attachée à sa doctrine de la non-intervention dans le domaine économique pour entrevoir sérieusement une politique de réforme sociale, même si certains radicaux-démocrates, voyant le danger que pouvait potentiellement représenter la perte de l'électorat prolétaire, furent prêts à certains sacrifices. Ainsi en Allemagne, devant la montée du mouvement socialiste, un groupe nommé les « professeurs socialistes » (*Katherdersozialisten*) forma en 1872 une « société pour la politique sociale » (*Verein für Sozialpolitik*), préconisant une intervention de l'État et des réformes sociales afin de combattre la théorie de la lutte des classes promue par les marxistes. Même ceux qui dénonçaient toute interférence publique dans l'économie de marché, en la considérant comme une démarche menant à la ruine, estimaient désormais que

---

<sup>45</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, pp. 306-307.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 306.

pour endiguer toute rébellion au sein de la société civile, il était nécessaire de reconnaître certaines organisations ouvrières et leurs revendications. Des dirigeants et politiciens libéraux tels que Napoléon III ou Benjamin Disraeli étaient pleinement conscients du potentiel électoral que représentait la classe ouvrière. Ainsi en France et en Angleterre, durant les années 1860, la loi fut adaptée de façon à autoriser partiellement les syndicats et les grèves, ou plus précisément, de manière à intégrer dans le marché libre, le droit pour les collectivités ouvrières de négocier librement entre elles. Néanmoins, le but de ces réformes était simplement d'empêcher la classe ouvrière de devenir une force politique indépendante, et surtout révolutionnaire ; ce fut le cas dans les pays où le mouvement ouvrier n'était pas politisé ou rattaché à la mouvance libérale-radical<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 162.

### III. La gestion juridique du capital : l'émergence des sociétés de capitaux indépendantes

Lorsqu'il est question de la Première révolution industrielle et de ses aboutissants, beaucoup la rattache à l'essor des grandes machines à vapeur, des grandes manufactures, de l'exploitation de la main d'œuvre reconvertie en nouveau prolétariat, entre autres. Toutefois, le succès de cette révolution est aussi tributaire de l'utilisation accrue des sociétés de capitaux, qui se développe parallèlement dans la plupart des pays européens, que de la machine à vapeur. Dans l'ordre juridique et politique, ces sociétés ont permis de multiplier l'efficacité des entrepreneurs, qui pour certains deviendront de célèbres capitaines d'industrie ; puis celle des financiers qui mettront à disposition non seulement des fonds et des crédits aux entreprises, mais également les managers appelés à les gérer<sup>48</sup>.

L'élément déclencheur ayant permis aux sociétés de capitaux de devenir un élément central de la gestion privée du capital, consiste en l'émancipation de cette entité juridique face à la tutelle de l'État. Ainsi en 1856, le Parlement britannique consentit à légaliser le principe de la responsabilité limitée des investisseurs, en supprimant l'autorisation préalable du gouvernement à laquelle étaient soumises les *joint stock companies*, c'est-à-dire les sociétés anonymes<sup>49</sup>. Le législateur anglais s'est ensuite chargé, dans ses deux lois de 1862 et de 1867, de reconnaître et de constater les règles élémentaires qui doivent régir les sociétés de capitaux. Puisque la société est une entité juridique immatérielle, qui n'a pas d'existence concrète et palpable, une société anonyme ne peut exister que par la publicité qui entoure sa création, ses actes juridiques et toutes les modifications dont elle est sujette. Ainsi ces deux actes législatifs se sont essentiellement occupés de fixer les conditions de publicité auxquelles les sociétés anonymes sont soumises au moment de leur naissance et durant la durée de leur existence. Administrativement, cette évolution législative a permis l'instauration des *registration offices*, des bureaux destinés à centraliser les renseignements concernant les sociétés anonymes et à les mettre à disposition des tiers. Un *board of trade* fut également

---

<sup>48</sup> De Jouvenel, B., *La civilisation de puissance*, (Paris : Fayard, 1976), p. 206.

<sup>49</sup> Rens, I., "Sociétés de capitaux et idéologie capitaliste", *Collection spéciale du Troisième cycle romand de droit*, <http://www.colinsdeham.ch/doc/Forum/Rens-Societes.html>, (consulté en ligne le 15 août 2019).

instauré dans le but de chapeauter ces nouvelles institutions et de permettre de coordonner les relations entre le gouvernement et l'industrie<sup>50</sup>.

En France, l'abandon de l'autorisation gouvernementale pour les sociétés anonymes coïncida avec la loi de 1867. Sous le Second Empire, Napoléon III mit en place une politique économique libre-échangiste, ce qui impliquait plus de flexibilité dans la constitution et le fonctionnement des sociétés de capitaux. En effet le traité de libre-échange conclu avec l'Angleterre le 30 avril 1862, révéla la rigidité du droit civil français par rapport au droit anglo-saxon, ce qui risquait de nuire aux entreprises françaises face aux sociétés anglaises. La discussion parlementaire qui s'en suivit déboucha sur la loi de 1863, qui supprima l'autorisation gouvernementale pour les sociétés disposant d'un capital inférieur à 20 millions de francs. Cette loi ne fut que le premier pas vers la loi de 1867, qui abrogea définitivement l'autorisation gouvernementale. Ainsi, le système de liberté réglementée que connaissaient depuis 1856 déjà les sociétés en commandite par actions se trouvait donc généralisé. Deux effets majeurs découlèrent de cette réforme. D'une part, il était problématique que l'État ait un droit d'ingérence dans des transactions privées et cette loi eut ainsi pour avantage d'accorder une plus grande sécurité et prévisibilité aux tiers en affaires avec des sociétés anonymes. D'autre part, la procédure administrative de l'autorisation gouvernementale était d'une grande lenteur et cette réforme eut donc pour conséquence de fluidifier les échanges commerciaux, notamment avec les sociétés anglaises. Grâce à cette libéralisation de l'existence et du fonctionnement des personnes morales, cette loi apporta un plus grand dynamisme dans les possibilités de transmission et de réception de capital financier par les entreprises françaises et eut un impact important sur la pensée juridique relative aux sociétés par actions<sup>51</sup>.

L'équivalent en droit allemand est la loi du 2 juin 1870 « *der Reformnovelle de Nordeutschen Bundes* », généralisant la libre constitution de toutes les sociétés par actions. Contrairement à la législation française, en Allemagne la libre constitution des sociétés fut

---

<sup>50</sup> Leroy-Beaulieu, P., "Les sociétés anonymes en Angleterre et en Italie", *Revue des deux mondes*, (1869), tome 84, pp. 736-737.

<sup>51</sup> Ducouloux-Favard, C., "L'histoire des grandes sociétés en Allemagne, en France et en Italie", *Revue internationale de droit comparé*, (1992), tome 4, pp. 856-858.

admise à condition qu'elles répondent à certaines prescriptions réglementaires. Une procédure administrative qui comportait l'inscription à un registre du commerce, après vérification judiciaire. La loi de 1870 imposa également l'existence d'une assemblée des actionnaires (« *Aufsichtsrat* »), qui jusque-là était un organe facultatif. Le législateur allemand estimait que ce nouvel organisme pourrait remplir le rôle dévolu autrefois aux pouvoirs publics en exerçant une fonction de contrôle. Cependant, les actionnaires ne se révélèrent pas très doués concernant la gestion sociale d'une société, ce qui explique d'ailleurs que cette tâche de contrôle ait ensuite été dédiée à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de conseil d'administration. La loi de 1870 eut aussi pour effet de réglementer les apports en nature et avantages particuliers, tout en prévoyant des sanctions en cas d'apports fictifs. Un dispositif législatif qui avait été omis par la loi française de 1867. Bien que la législation allemande parut plus complète que son équivalent français sur certains aspects, elle se révéla également insuffisante et impliqua une nouvelle intervention du législateur. Il fallut attendre le « *Handelsgesetzbuch* » (HGB) du 1<sup>er</sup> janvier 1900 pour constater une évolution dans le régime du droit des sociétés de capitaux<sup>52</sup>.

Même si l'essor des sociétés de capitaux fut fulgurant à partir de 1848, ce phénomène ne suscita pourtant pas de grands débats doctrinaux en dehors des spécialistes du droit commercial, restant pratiquement étranger au débat politique de l'époque. Cela s'explique par le désintérêt de l'opinion publique pour cette question, en raison notamment de l'effervescence du marxisme qui, particulièrement dans les milieux intellectuels, masqua les enjeux politiques d'une telle transformation juridique<sup>53</sup>. De plus, malgré un développement notable des personnes juridiques durant la période qui nous intéresse, il convient de relever que l'autorité impersonnelle de la « société » n'avait encore que peu d'effet sur les mœurs. En effet la plupart des travailleurs continuaient à considérer le capitalisme comme étant l'affaire d'un homme ou d'une famille, détenant et gérant à la fois l'entreprise<sup>54</sup>. Néanmoins, il semble que ce soit l'efficacité-même des sociétés de capitaux dans la gestion de l'épargne et dans l'utilisation de ce capital, plus encore que les préceptes de l'idéologie capitaliste, qui

---

<sup>52</sup> Ducouloux-Favard, C., *op. cit.*, pp. 859-860.

<sup>53</sup> Rens, I., *op. cit.*

<sup>54</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 292.

contribua dans certains pays à une concentration inouïe des richesses, plaçant ainsi ces sociétés au-dessus du débat politique et les réduisant ainsi au tabou<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Rens, I., *op. cit.*



## Conclusion

L'ère du capital débute par l'espoir de millions d'Européens en une révolution sociale et se termine par une dépression économique prolongée. Entre temps, une nouvelle élite fait place à l'anarchie industrielle qui prévaut entre 1789 et 1848. Il s'agit de ce que Proudhon appelle la « Féodalité industrielle ». Contrairement aux idées pré reçues sur cette période, et malgré ce qu'en pensent les marxistes, la bourgeoisie en tant que classe sociale et comme lobby politique à caractère national ou international n'existe pas en tant que tel. Tout au plus peut-on la considérer comme une communauté, animée par le besoin de se distinguer culturellement et socialement des travailleurs. Néanmoins, ce qui constitue le fondement de la distanciation entre ce que l'on peut considérer comme une classe inférieure et une classe supérieure, n'est autre que la possibilité — allouée ou non — à un individu de se rendre propriétaire du capital. Une faculté qui ne se démocratise pas au cours de cette période. Au contraire, le troisième quart du XIXe siècle est dominé par une élite aristocratique et terrienne ancienne, constituée depuis plusieurs générations par des privilèges économiques et sociaux et maintenue ainsi par les gouvernements libéraux issus du Printemps des peuples<sup>56</sup>. Plutôt que de perdre son influence et de se retrouver supplantée par une nouvelle classe entrepreneuriale, cette noblesse parvient à se renouveler en générant encore plus de capital grâce à la mécanisation de ses terres agricoles et à son contrôle sur les zones immobilières urbaines. Ainsi l'ère du capital est une période marquée par une évolution technologique et par le triomphe de l'entreprise privée compétitive, bâtie sur un rapport primaire à un capital extrait de la nature et des hommes. À cet égard elle se distingue de l'époque qui lui fait suite, caractérisée elle par la deuxième révolution industrielle et ses grandes associations (cartels, trusts, monopoles), ainsi que par une intervention gouvernementale accrue préconisée par l'émergence de la microéconomie et du « tarif Bismarck » notamment<sup>57</sup>.

Malgré une persistance dans la nature de ce capital, ses modes de gestion ont quant à eux quelque peu changé. L'ère du capital sonne ainsi le glas de l'émergence des sociétés de capitaux et d'une dissociation juridique entre le capital financier d'une entreprise et le

---

<sup>56</sup> Proudhon, P.-J., *op. cit.*, p. 391.

<sup>57</sup> Hobsbawm, E., & Diacon, E., *op. cit.*, p. 405.

patrimoine de son propriétaire, autrefois détenus directement par la même personne. Même si dans les mœurs, le citoyen lambda avait toujours tendance à individualiser l'entreprise, celle-ci n'en devient pas moins à cette époque une entité abstraite juridiquement reconnue, détachée du contrôle de l'État et responsable indépendamment de ses propriétaires. Une mutation du capitalisme qui devient progressivement industriel et financier, plus que terrestre, et qui permet déjà de jeter le voile de l'opacité sur le monde des affaires et de justifier une concentration d'autant plus considérable des richesses.

## BIBLIOGRAPHIE

- Livres imprimés :

- 1) Beau De Loménie, E., *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, (Paris : Denoël, 1943).
- 2) Bourgeois, B., *La raison moderne et le droit politique*, (Paris : J. Vrin, 2000).
- 3) Daire, E., *Physiocrates*, (Paris : Collection des principaux économistes, 1846).
- 4) De Jouvenel, Bertrand, *La civilisation de puissance*, (Paris : Fayard, 1976).
- 5) Delmas, G., Darimon, A., *Proudhon : Les années politiques*, (Antony : Tops-H. Trinquier, 2015).
- 6) Dubois, J., *Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872 : à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*, (Paris : Librairie Larousse, 1962).
- 7) Ewald, F., *Histoire de l'État providence : Les origines de la solidarité*, (Paris : Librairie générale française, 1996).
- 8) Feaver, G., *From status to contract: A biography of Sir Henry Maine, 1822-1888*, (London: Longmans, 1969).
- 9) Hobsbawm, E., & Diacon, E., *L'ère du capital : [1848-1875]*, (Paris : Fayard, 1978).
- 10) Kocka, J., Riemer, J., *Capitalism: A short history*, (Princeton: Princeton University Press, 2018).

- 11) Le Trosne, G., *De l'ordre social, ouvrage suivi d'un traité élémentaire sur la valeur, l'argent, la circulation, l'industrie & le commerce intérieur & extérieur*, (Paris : Chez les frères Debure, 1777).
- 12) Marx, K., Lefebvre, J.-P., *Le Capital*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1993), tome 1.
- 13) Mayer, A., Mandelbaum, J., *La persistance de l'Ancien Régime : L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, (Paris : Flammarion, 1983).
- 14) Maza, S., *The myth of the French bourgeoisie: An essay on the social imaginary, 1750-1850*, (Cambridge Massachusetts: Harvard University Press, 2003).
- 15) Mill, J., *Collected works of John Stuart Mill/ Vol. 32, Additional letters of John Stuart Mill*, (Toronto: University of Toronto Press; Routledge and Kegan Paul, 1991).
- 16) Mill, J., Dussard, H., Courcelle-Seneuil, J.-G., *Principes d'économie politique*, (Paris : Guillaumin, 1873).
- 17) Piketty, T., *Le capital au XXIe siècle*, (Paris : Éditions du Seuil, 2013).
- 18) Procacci, G., *Gouverner la misère : La question sociale en France (1789-1848)* (Paris : Éditions du Seuil, 1993).
- 19) Proudhon, P.-J., *Manuel du spéculateur à la Bourse* (Paris : Librairie internationale, 1869), tome 11.
- 20) Proudhon P.-J., Tremblay J.-M., *Qu'est-ce que la propriété ? Ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, (Québec : Les classiques des sciences sociales, 2002), tome 1.
- 21) Rosanvallon, P., *Le sacre du citoyen : Histoire du suffrage universel en France*, (Paris : Gallimard, 1992).

22) Saint-Simon, H., *L'industrie ou discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, (Paris : Bibliothèque nationale de France, 1817), tome 2.

23) Siemann, W., *Die deutsche Revolution von 1848/49*, (Francfort-sur-le-main : Suhrkamp, 1985).

24) Troper M., *Terminer la Révolution. La Constitution de 1795*, (Paris : Fayard, 2006).

25) Vuillemin J., *L'être et le travail*, (Paris : Presses universitaires de France, 1949).

26) Waldron, J., *The Right to Private Property*, (Oxford: Oxford University Press, 1990).

27) Wehler, H., *Bismarck und der Imperialismus*, (Berlin: Kiepenheuer und Witsch, 1969).

- Revues :

28) Chambers, J., "Enclosure and labour supply in the industrial revolution." *Economic History Review*, (1953), pp. 319-343.

29) Dieter G., Cantagrel L., "Introduction. Histoire et fonctions de la propriété", *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, (2014), tome 1, pp. 7-25.

30) Ducouloux-Favard, C., "L'histoire des grandes sociétés en Allemagne, en France et en Italie", *Revue internationale de droit comparé*, (1992), tome 4, pp. 849-881.

31) Hérichon, E., "Le concept de propriété dans la pensée de Karl Marx", *L'Homme et la société*, (1970), tome 17, pp. 163-181.

32) Leroy-Beaulieu, P., "Les sociétés anonymes en Angleterre et en Italie", *Revue des deux mondes*, (1869), tome 84, pp. 730-752.

33) Schwab D., "Eigentum", *Geschichtliche Grundbegriffe*, (1975), tome 2, 60-115.

## WEBOGRAPHIE

- Articles :

- 34) Lafargue, P., “La propriété : origine et évolution”, *Marxists Internet Archive*, (1890), <https://www.marxists.org/francais/lafargue/works/1890/propriete/4.htm>, (consulté en ligne le 22 juillet 2019).
- 35) Mertz, G., “John Stuart Mill (économiste britannique du XIXe siècle) : l'économie libérale oui, mais avec une socialisation de la terre”, *Fonds documentaire dynamique sur la gouvernance des ressources naturelles de la planète*, (2009), [http://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_chemin/fiche-chemin-352.html](http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-352.html), (consulté en ligne le 14 août 2019).
- 36) Musso P., “Religion and political economy in Saint-Simon”, *The European journal of the History of Economic Thought*, (2017), <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09672567.2017.1332666>, (consulté en ligne le 12 août 2019).
- 37) Rens, I., “Sociétés de capitaux et idéologie capitaliste”, *Collection spéciale du Troisième cycle romand de droit*, (1996), <http://www.colinsdeham.ch/doc/Forum/Rens-Societes.html>, (consulté en ligne le 15 août 2019).

# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
Introduction .....	3
I. Évolution du concept général de propriété entre l'épopée romaine et 1875.....	5
II. La gestion économique, politique et sociale du capital .....	10
A. Relation entre terre et capital .....	12
1) L'État face au capital.....	13
2) Les acteurs non institutionnels face au capital.....	16
B. Relation entre main d'œuvre et capital.....	23
III. La gestion juridique du capital : l'émergence des sociétés de capitaux indépendantes .....	29
Conclusion.....	33
BIBLIOGRAPHIE .....	35
WEBOGRAPHIE.....	39
TABLE DES MATIÈRES .....	40